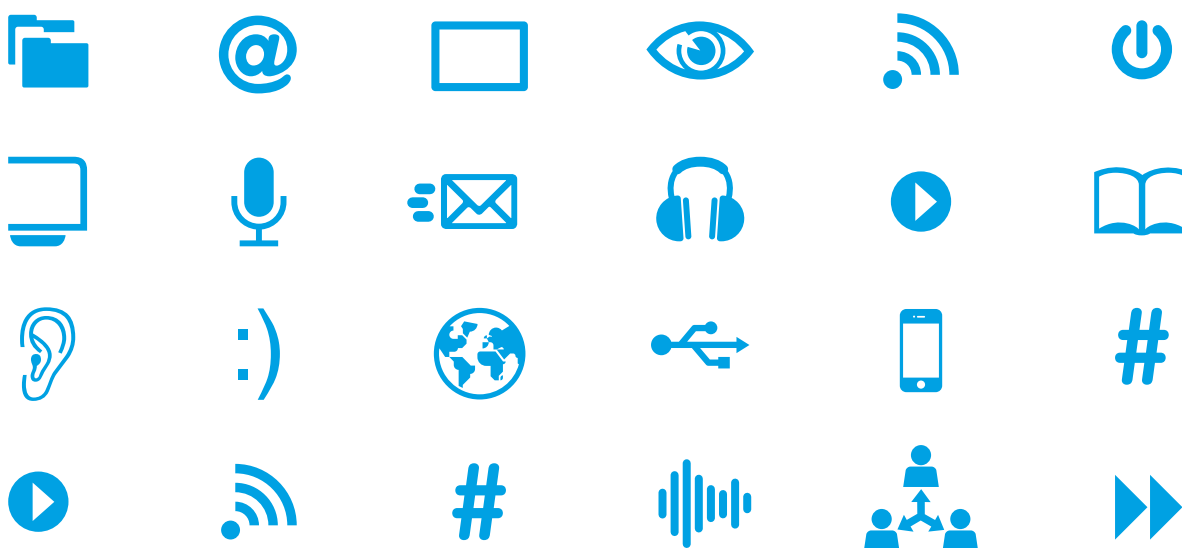


FAIRE ENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

 #EcoleNumerique



Point d'étape de l'entrée de
l'École dans l'ère du numérique

Lundi 10 juin 2013



ministère
éducation
nationale

education.gouv.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

FAIRE ENTRER L'ÉCOLE
DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE



#EcoleNumerique



Point d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie numérique

Lundi 10 juin 2013






RAPPEL DE LA STRATÉGIE PRÉSENTÉE LE 13 DÉCEMBRE 2012 (1/2)

▶ Faire entrer l'École dans l'ère du numérique : pourquoi ?

- Réduire les inégalités sociales, territoriales et numériques
- Développer des pratiques pédagogiques diversifiées
- Renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'École
- Permettre aux élèves de s'insérer dans la société en tant que citoyens et dans la vie professionnelle
- Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants

▶ Faire entrer l'École dans l'ère du numérique : comment ?



- > Définir une ambition 
- > Construire et déployer le service public du numérique éducatif 
- > Développer dès maintenant des actions concrètes 

Développer les usages du numérique à l'École 2013 - 2017

Une stratégie de services numériques

- Créer les conditions de production et de mise à disposition de contenus et de services en ligne de qualité, accessibles à tous

La réunion des conditions de l'inscription durable de l'École dans l'ère du numérique

- Garantir et stimuler le développement des usages numériques, par des formations « au » et « par » le numérique, par la recherche et par l'évaluation des usages
- Comblar notre retard en matière d'équipement et garantir la qualité des services offerts
- Mettre en place une organisation adaptée aux enjeux et créer une filière « métier » dédiée au numérique éducatif

Une mise en œuvre programmée des actions à mener dès 2013

- Créer une gouvernance, au niveau national et au niveau territorial
- Installer une logique partenariale avec l'ensemble des acteurs publics, et notamment les collectivités
- Renforcer la coopération avec les acteurs privés
- Donner la priorité à l'apprentissage des fondamentaux et à l'accompagnement personnalisé des élèves en difficulté et des décrocheurs

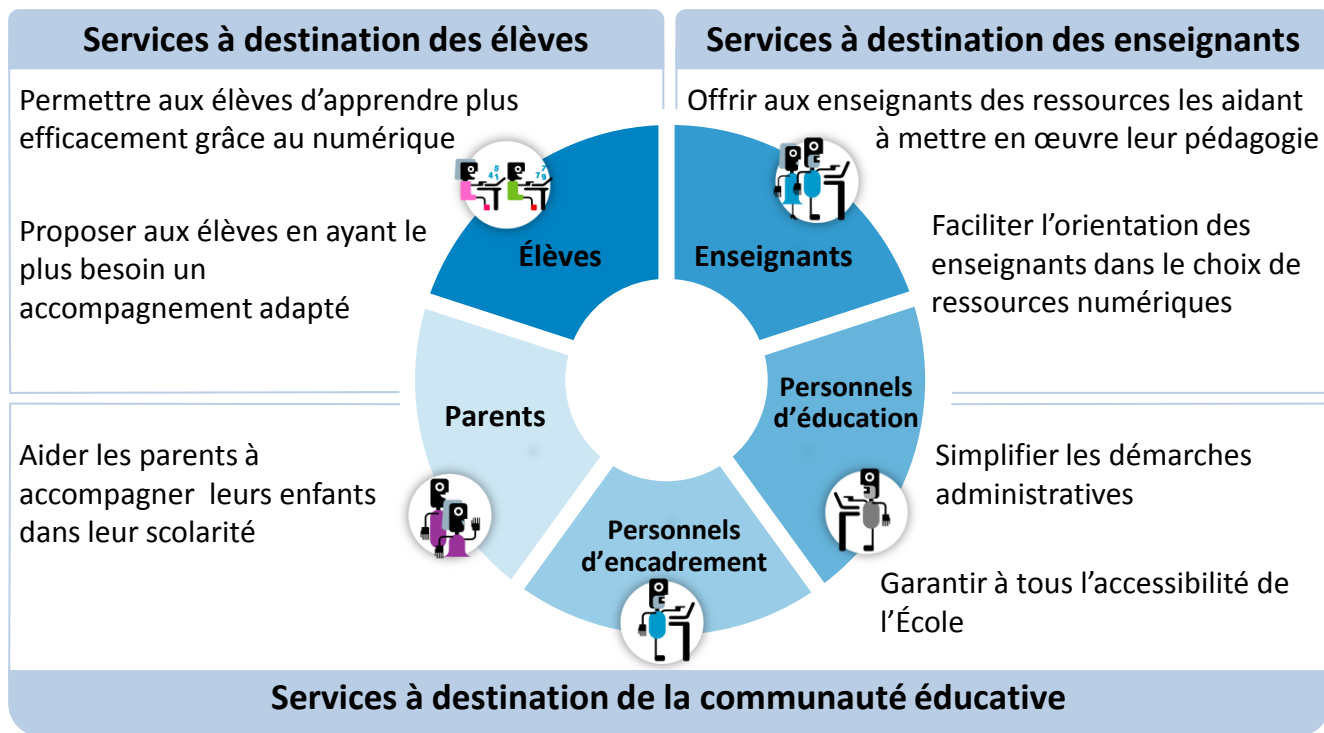


Action réalisée



Action en cours

► Une offre de service pour mieux enseigner et pour mieux apprendre



► Une approche partenariale mobilisant l'intégralité des acteurs de la communauté du numérique éducatif

- Les enseignants, les personnels d'encadrement et les chercheurs travaillent ensemble au développement des usages du numérique
- Le renforcement de la coordination des actions avec les collectivités territoriales est garanti par la mise en place de gouvernances territoriales adaptées
- La coopération avec les acteurs privés du numérique pour la production de contenus et de services d'accès est soutenue
- Les acteurs sont réunis autour de gouvernances nationale et territoriales dédiées

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr/EcoleNumerique

LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE, CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE (1/4)

Dans les classes

▶ Onze nouveaux services pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique 0

> Deux services pour les élèves de primaire



« **Les fondamentaux** » (titre provisoire) : des **films d'animation** pour comprendre, de façon ludique, les notions fondamentales liées à l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, etc. 1

« **English for schools** » : un **service de ressources numériques pédagogiques** (exercices, vidéos) pour les 8-11 ans accessible en ligne pour un apprentissage ludique et facilité de l'anglais en classe et à la maison



> Cinq services pour les élèves de collège et de lycée



« **Prép'exam** » : un **accès en ligne aux sujets du brevet et du bac** des trois dernières années, qui intégrera progressivement des éléments de corrigé

« **D'Col** » : un **service d'accompagnement interactif personnalisé** pour 30 000 élèves de 6^e de l'éducation prioritaire, sur proposition de leur établissement et avec l'accord des parents



Plusieurs autres **services d'orientation** destinés à accompagner les élèves (« Mon stage en ligne », « Mon industrie », etc.)

« **masecondechance.onisep.fr** » : un service de géolocalisation des structures de formation destiné aux jeunes en **situation de décrochage**



« **Total Accès** » : une application et un site mobile qui fournissent un accès aux **informations relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle adapté aux personnes en situation de handicap visuel**



LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE, CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE (2/4)

Dans les classes

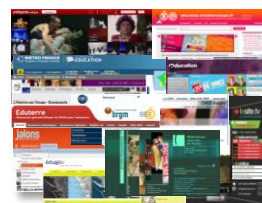
> Deux services pour les enseignants



« **M@gistère** » : un dispositif de **formation continue tutorée et interactive** spécifiquement conçu pour les enseignants du 1^{er} degré, qui complète l'offre de formation existante

4

« **ÉduThèque** » : un service destiné aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré leur permettant **d'accéder gratuitement à des ressources numériques** libres de droit des grands établissements publics scientifiques et culturels dont ils pourront faire un **usage pédagogique**



5

> Deux services pour les parents d'élèves



« **Lire, une année d'apprentissage de la lecture** » : un **web-documentaire** pour aider enseignants et parents à accompagner les enfants de cours préparatoire dans cette étape importante de leur scolarité

« **S'inscrire au lycée** » : un service qui permet d'effectuer l'**inscription au lycée directement sur internet**



▶ Un renouvellement de l'éducation aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux, pour former les citoyens de demain

6

- **Un cadre de référence** des objectifs de l'éducation aux médias sera proposé, complété d'une déclinaison concrète par discipline, pour une intégration renforcée du numérique dans les enseignements
- **Un brevet certifiant la maîtrise** des outils, des compétences et des connaissances relevant d'un **usage responsable d'internet** pour les élèves du lycée sera mis en place. Il complète les brevets informatique et internet (B2I) des écoles et collèges qui seront actualisés
- Un guide pratique sera mis à disposition des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques, pour les aider à prévenir et à faire face aux situations problématiques où le climat scolaire est troublé par les nouveaux médias. Des **réunions** de prévention et d'information seront organisées dans **chaque établissement dès la rentrée**

► Une démarche partenariale avec les collectivités

Vingt collèges connectés pilotes, accélérateurs d'innovation et de changement

7

- Vingt collèges ont été sélectionnés afin de bénéficier d'un accompagnement pédagogique et d'investissements spécifiques pour leur permettre d'aller plus loin dans l'intégration du numérique dans les enseignements et la vie scolaire
- Ces établissements, répondant à des critères issus d'un cadre national et d'échanges avec des acteurs de terrain, feront l'objet d'une labellisation
- **Le label de « collège connecté » s'appuie sur un double engagement : une pédagogie renouvelée et innovante et une nouvelle gouvernance entre collectivités locales et rectorats**
- Le label imposera la mise en place d'un ensemble commun de services et usages numériques :
 - la mise à disposition de tous les services de la stratégie numérique
 - le développement d'usages numériques, notamment **l'intégration du numérique** aux pratiques pédagogiques quotidiennes, à raison d'**1 à 2 heures par jour en moyenne**
 - l'installation des conditions de pérennisation de ces usages, notamment l'intégration du numérique dans les projets d'établissement, la **mise en place d'un comité de pilotage dédié**, d'un accompagnement technique et pédagogique des enseignants et la mise à disposition d'un équipement matériel et d'infrastructures suffisants
- Par ailleurs, le collège connecté fera l'objet d'une **convention multipartite** formalisant les engagements du collège, du Conseil général, du rectorat et du Centre régional ou départemental de documentation pédagogique concernés

Des offres simplifiées d'achats d'équipements numériques pour les écoles proposées par l'Union des groupements d'achat public (UGAP) afin de permettre aux communes de faire des achats groupés aux bons standards et aux justes prix

- Ouverture d'une boutique « **école numérique** » à la mi-juin qui offrira :
 - une extension de l'offre de tablettes tactiles pour une utilisation en classe
 - un renouvellement de l'offre de tableaux blancs interactifs et de vidéoprojecteurs
 - une offre de « prestation groupée » qui doit permettre, dans la plupart des cas, de proposer une prestation de livraison et d'installation groupée assurée par le titulaire des marchés de matériels, plutôt que de recourir à un prestataire tiers de maintenance



LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE, CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE (4/4)

Un soutien à la structuration de la filière et une loi d'orientation

► Un soutien à la structuration de la filière du numérique éducatif

La structuration d'une filière publique du numérique éducatif

8

- Une réorganisation de l'administration centrale
- La création d'un **comité stratégique interne** au ministère pour définir et suivre les orientations stratégiques
- La mise en place d'une **gouvernance académique dédiée** au numérique, fédérant tous les acteurs territoriaux autour du recteur et pilotée par un **délégué académique au numérique** éducatif
- La mise en place d'un groupe d'experts « éducation numérique éducatif » rattaché au Conseil national du numérique
- Une plus grande coopération entre le rectorat et les collectivités locales, notamment pour la constitution de dossiers éligibles au Fonds européen de développement économique régional (2014-2020)

La structuration d'une filière privée du numérique éducatif

- Un appel à projets de **10 millions d'euros** du Commissariat général à l'investissement (CGI) destiné à développer **la recherche et l'innovation** pour mettre le numérique au service de l'acquisition des fondamentaux à l'École : en soutenant une quinzaine de projets, cette initiative participe à l'essor d'une filière numérique française compétitive dans la création de contenus numériques et d'e-services pédagogiques de haute qualité technologique ; cet appel à projets s'inscrit dans une démarche collective d'innovation technologique, économique, sociale et pédagogique. L'appel à projets, lancé le 3 juin, sera clos le 16 septembre 2013 à midi
- Le lancement d'une mission sur la structuration de la filière numérique éducative qui rendra dans les prochaines semaines ses propositions pour **favoriser le développement d'une filière industrielle française** (mission confiée aux inspections générales du ministère des finances, du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies)

9

► L'instauration d'un service public du numérique éducatif par la loi pour la refondation de l'École de la République

10

- **Un service public** pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique, qui met à disposition des élèves et des enseignants une offre diversifiée de ressources et de services numériques
- Une attention particulière sur l'aide personnalisée aux élèves, la formation initiale et continue des enseignants, la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap
- **L'inscription du numérique dans les enseignements** pour assurer la formation au numérique, aux sciences du numérique et l'éducation aux médias

PANORAMA 
de l'offre de services numériques
disponibles à la rentrée 2013



Panorama

de l'offre de services numériques
disponibles à la rentrée 2013

Pour les professeurs des écoles

- ▶ **M@gistère** : un dispositif de formation continue en ligne pour les enseignants du 1^{er} degré
- ▶ **English for Schools (Teachers)** : des ressources pédagogiques pour enseigner l'anglais sur des supports ludiques

En classe, à l'école primaire

- ▶ **Les fondamentaux** : des films d'animation en ligne sur les points clés du programme du primaire
- ▶ **English for Schools (Kids)** : des ressources pédagogiques pour apprendre l'anglais de manière ludique

En classe, au lycée

- ▶ **ÉduThèque** : la mise à disposition de ressources pédagogiques numériques des grands établissements publics scientifiques et culturels
- ▶ **Prép'Exam** : un accès en ligne gratuit à des sujets du baccalauréat général, technologique et professionnel

En classe, au collège

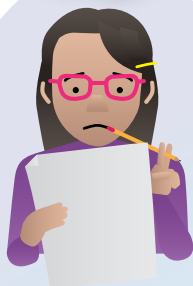
- ▶ **D'Col** : un service d'accompagnement interactif personnalisé pour 30 000 élèves de 6^e de l'éducation prioritaire
- ▶ **ÉduThèque** : la mise à disposition de ressources pédagogiques numériques des grands établissements publics scientifiques et culturels
- ▶ **Prép'Exam** : un accès en ligne gratuit à des sujets du brevet

À la maison

- ▶ **Lire... Une année d'apprentissage de la lecture au CP** : un web-documentaire pour aider les parents à accompagner leurs enfants dans l'apprentissage de la lecture
- ▶ **English for Schools (Kids)** : des ressources pédagogiques pour apprendre l'anglais de manière ludique
- ▶ **D'Col** : un service d'accompagnement interactif personnalisé pour 30 000 élèves de 6^e de l'éducation prioritaire
- ▶ **S'inscrire au lycée** : la possibilité d'effectuer l'inscription au lycée directement sur internet
- ▶ **Total Accès** : un service pour aider à l'orientation et à l'insertion professionnelle des jeunes mal ou non voyants
- ▶ **Mon industrie, mon stage en ligne, etc.** : des services destinés à accompagner les élèves dans leur orientation

Autres services

- ▶ **Ma seconde chance** : un service de géolocalisation des solutions de formation pour les jeunes en situation de décrochage scolaire

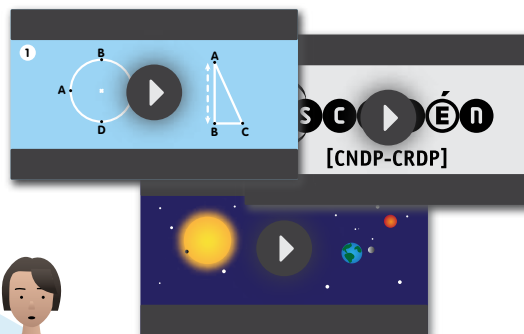


Des usages :

- dans le cadre scolaire ; en classe ou sur le temps d'accompagnement pédagogique complémentaire (APC)
- dans le cercle familial



Des films d'animation de 2 minutes



3 objectifs :

- traiter les notions étudiées en classe, en se servant du support de l'image
- aborder les difficultés principales rencontrées lors des apprentissages
- favoriser la compréhension par les élèves des points clés du programme

L'ESSENTIEL

- ▶ **Cible :**
 - les élèves du CP au CM2
- ▶ **Les fondamentaux :**
 - **français :** dictées visuelles, identification des mots, enrichissement du lexique...
 - **mathématiques :** le triangle rectangle, conversions de mesures, calcul mental des sommes...
 - **sciences, découverte et éducation civique :** les mouvements corporels, les déchets, lire l'heure...

- ▶ **Des films d'animation mis en ligne selon le calendrier suivant :**
 - 100 épisodes en 2013
 - 500 en 2014



LES FONDAMENTAUX

2 minutes pour mieux assimiler les notions du primaire

1

▶ Les fondamentaux : pourquoi ?

- Traiter les notions étudiées en classe, en se servant du support de l'image
- **Aborder les difficultés principales rencontrées lors des apprentissages**
- **Favoriser la compréhension des points clefs du programme par les élèves**
- Proposer une offre éducative accessible en ligne labellisée et de qualité pour le 1^{er} degré

▶ Les fondamentaux : c'est quoi ?

Une collection de films d'animation

- Des films d'animation de 2 minutes qui s'inscrivent dans une démarche pédagogique centrée sur les apprentissages fondamentaux ordonnés par grands champs de connaissance, à destination des élèves du CP au CM2. Cette **collection de films** portera sur **le français, les mathématiques, les sciences et la découverte**.
- Ces vidéos pourront être utilisées en classe ou à la maison pour accompagner la compréhension des élèves et revenir sur leurs difficultés. Cette collection de films est accessible en audio-description, sous-titrage et traduction langue des signes française.

Exemples de film d'animation : les films sur l'adjectif qualificatif

- Domaine : français/étude de la langue française/grammaire/les classes de mots
- Objectif des films : comprendre le rôle et le fonctionnement des adjectifs qualificatifs
- Compétence : savoir identifier les adjectifs qualificatifs pour bien les orthographier
- Répondre à des difficultés : difficulté à enrichir son langage oral et écrit par l'usage des adjectifs qualificatifs et difficulté à marquer l'accord de l'adjectif qualificatif.
- Les films :
 - Film 1 : Comprendre le rôle des adjectifs qualificatifs
 - Film 2 : Reconnaître et repérer la place des adjectifs qualificatifs
 - Film 3 : Accorder des adjectifs qualificatifs avec le groupe nominal
 - Film 4 : Connaître les fonctions de l'adjectif qualificatif

▶ Les fondamentaux : comment ?

- Diffusion : sur internet, **plateforme dédiée et accès libre sur des sites de partage de vidéos**
- Offre *open data* : en France, ressources réutilisables par tous : enseignants, élèves, parents, éditeurs, éducateurs, etc.



AVANT LA CLASSE

Préparation du cours
par l'enseignant depuis
l'accès **Teachers**



PENDANT LA CLASSE

Kids, des ressources
multimédia et des
activités attrayantes,
ludiques et interactives
pour s'immerger dans
la culture et l'actualité
anglophones



À LA MAISON

Consultation
des ressources
pédagogiques
par l'élève
via l'accès **Kids**



L'ESSENTIEL

**ENGLISH
for Schools**
by CNED

- ▶ **Cible** : les élèves de CE2, CM1, CM2 (cycle 3) et leurs intervenants en anglais
- ▶ **Un service gratuit** pour toute la communauté éducative (en accès libre pour les élèves et sur inscription pour les enseignants)
- ▶ **Un service ayant pour ambition de développer l'envie d'apprendre l'anglais** grâce à une approche originale, ludique et interactive
- ▶ **Un service donnant accès à des ressources du web anglophones** (vidéos, articles, jeux...) sélectionnées et éditorialisées par les experts du CNED
- ▶ **Un service disponible à la rentrée 2013 pour l'ensemble des écoles**, avec une préinscription dès le mois de juin pour les enseignants

➕ Pour y accéder : englishforschools.fr

▶ *English for Schools* : pourquoi ?

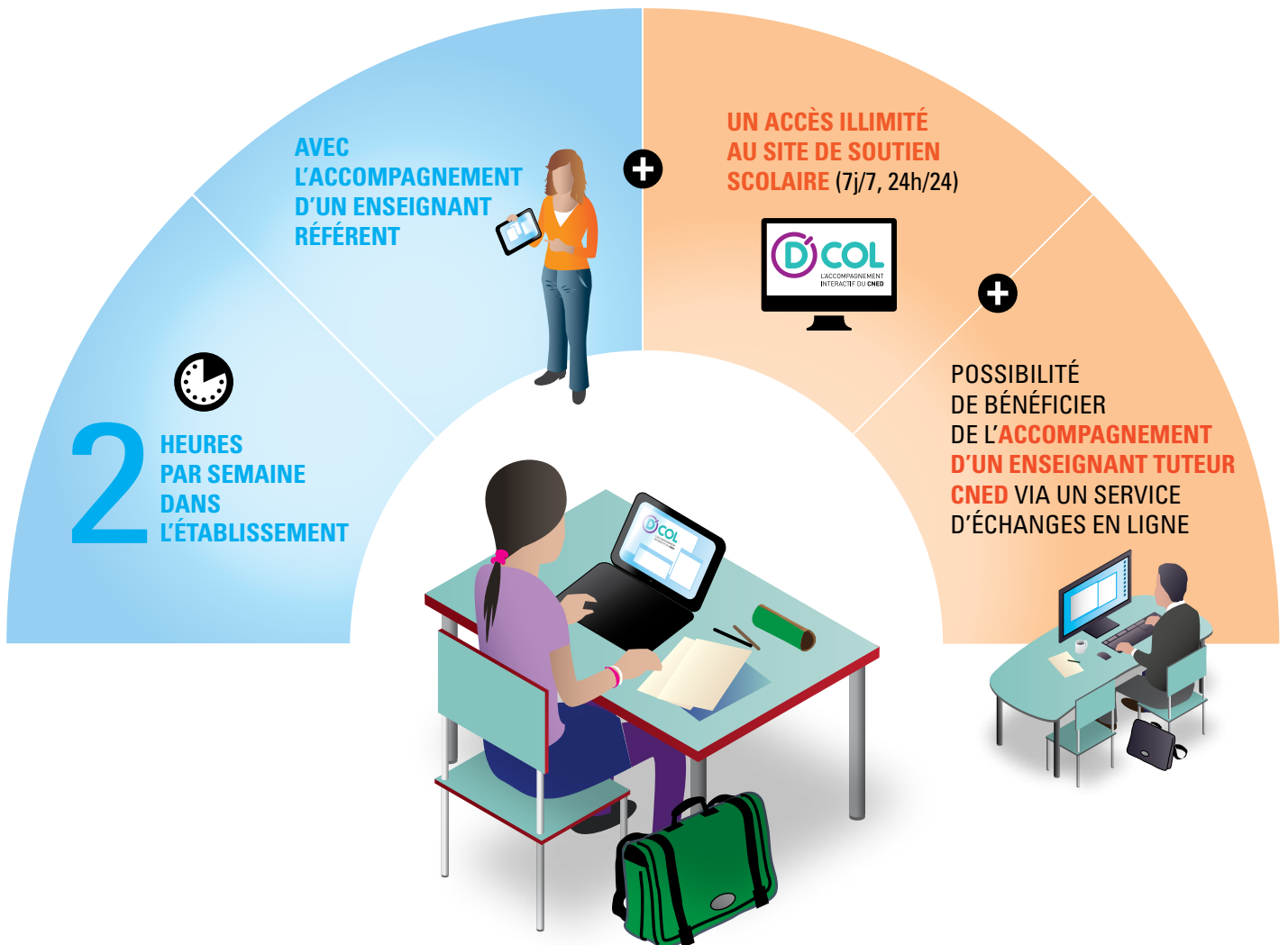
- Permettre aux élèves de **s'immerger dans la culture et l'actualité anglophones**
- **Donner l'envie d'apprendre l'anglais** à l'école et à la maison
- Permettre aux enseignants de **préparer plus facilement leurs cours d'anglais**

▶ *English for Schools* : c'est quoi ?

- *English for Schools* est un dispositif en ligne pour l'apprentissage de l'anglais conçu pour les élèves et les enseignants de CE2, CM1 et CM2.
- Le site est organisé en deux univers : un univers ouvert aux enfants (*Kids*) et un univers dédié aux enseignants (*Teachers*).
- L'univers *Kids*, destiné aux 8-11 ans, offre une **approche originale, ludique et interactive** faisant appel à des ressources du web anglophones (vidéos, articles, jeux...), préalablement sélectionnées puis éditorialisées par le Centre national d'enseignement à distance (CNED). Ces **ressources multimédia** (jeux, vidéos, documents sonores, etc.) sont mises gratuitement à leur disposition, en accès libre. L'enfant peut créer sa propre sélection, noter les ressources, les partager, les conserver. 250 ressources seront disponibles dès l'ouverture du site et des nouveautés viendront chaque semaine enrichir cette base.
- L'univers *Teachers* met à disposition des enseignants des outils pour leur permettre d'échanger entre eux et mutualiser leurs pratiques. Il s'agit également d'un espace virtuel de travail pour faciliter la préparation des cours d'anglais. Les enseignants peuvent y trouver des ressources de l'univers *Kids* indexées selon des critères pédagogiques et des suggestions d'utilisation en classe avec leurs élèves.

▶ *English for Schools* : comment ?

- Préinscription possible pour les enseignants dès juin 2013
- Ouverture du service en octobre 2013
- Pour en savoir plus : englishforschools.fr



L'ESSENTIEL



► Caractéristiques du dispositif

- soutien proposé gratuitement sur trois matières : français, mathématiques, anglais
- un double tutorat : pour un enseignant référent de l'établissement et pour un enseignant tuteur du CNED
- une inscription sur proposition de l'établissement avec l'accord des parents, pour la durée de l'année scolaire

► Mise en place et évaluation

- un dispositif accessible dès octobre 2013
- un déploiement pour 30 000 élèves de sixième des 1 085 collèges de l'éducation prioritaire et les 20 collèges connectés pilotes
- un dispositif d'évaluation mis en place par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale (DEPP)

▶ D'COL : pourquoi ?

- Proposer à des élèves en difficulté de l'éducation prioritaire un **accompagnement individualisé et personnalisé**, avec un dispositif innovant fondé sur le numérique
- **Rendre l'élève acteur et autonome** en lui permettant d'utiliser un service en ligne tout en lui assurant la présence d'un enseignant référent à ses côtés dans son établissement et d'un enseignant tuteur en ligne du CNED quand il le souhaite (collège/domicile)
- **Aider les enseignants à tirer parti des potentialités du numérique et de sa complémentarité avec l'enseignement en classe**

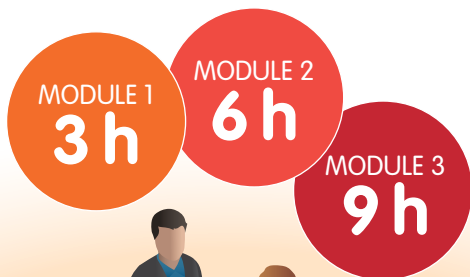


▶ D'COL : c'est quoi ?

D'Col est un dispositif complet d'aide, de soutien et d'accompagnement en **français, mathématiques et anglais pour 30 000 élèves de 6^e des 1 085 collèges de l'éducation prioritaire**. L'inscription au dispositif D'Col est **proposée par l'équipe enseignante** de chaque établissement à des élèves en difficulté, pour la **durée de l'année scolaire**, avec **l'accord des parents**.

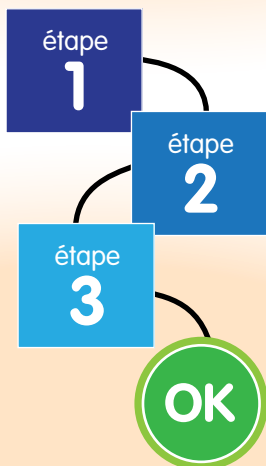
▶ D'COL : comment ?

- Un enseignant référent en établissement prend en charge et encadre les élèves **2 heures par semaine** pendant une trentaine de semaines dans l'année scolaire.
- Un site ouvert 7j/7 et 24h/24 propose à l'élève de prolonger l'accompagnement hors de l'établissement scolaire grâce à des ressources numériques en français, mathématiques, anglais, adaptées à son niveau, accessibles depuis son domicile (pour favoriser l'implication des parents, par exemple) ou depuis n'importe quelle connexion à internet
- 25 % des élèves inscrits au dispositif peuvent également bénéficier de l'accompagnement d'un enseignant tuteur du CNED via un service d'échanges en ligne.
- Le service sera ouvert en octobre 2013.



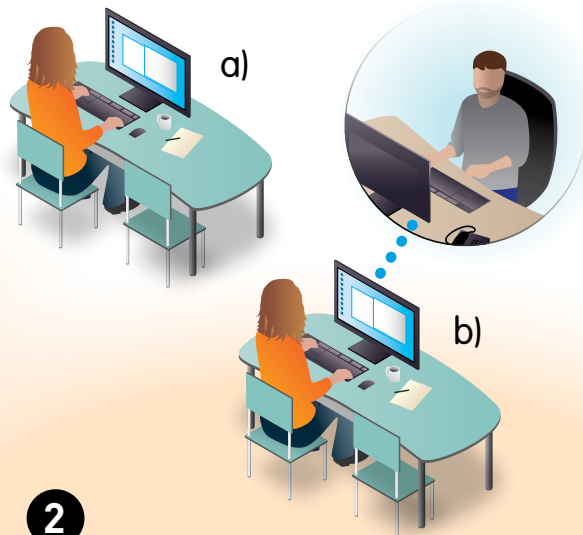
1

Le professeur et l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) fixent le **parcours de formation** en fonction des besoins identifiés



3

Un suivi et une validation des acquis



2

L'enseignant accède à son **parcours personnalisé** depuis le **portail de formation** et constitue son **carnet de bord** (a). Le formateur l'accompagne en **présentiel** et/ou à **distance** (b)



4

Le professeur met en **œuvre les compétences acquises** avec ses élèves. L'IEN fait le **lien entre l'activité de formation et les effets dans la classe**

L'ESSENTIEL

- ▶ **Un service inscrit** dans la politique nationale de formation des professeurs des écoles (décret des 108 heures)
- ▶ **Une plateforme unique** permettant à l'enseignant de se former où il le souhaite (école, domicile...)
- ▶ **Une offre de formation personnalisée**, pilotée par l'IEN et accompagnée par un formateur
- ▶ **Une interface simple** permettant de suivre la progression de l'enseignant
- ▶ **La mise à disposition de 20 premiers modules de formation** dès la rentrée 2013 dont *Prendre en compte le handicap*, *Respect d'autrui* et *Calcul mental*

▶ M@gistère : pourquoi ?

- Proposer un **nouveau dispositif de formation continue des enseignants du 1^{er} degré** utilisant des supports numériques dans le cadre de sessions de formation à distance tutorées et interactives. Dans le cadre de la redéfinition des obligations de service des professeurs des écoles, au moins 9 des 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue devront être dédiées à des formations sur support numérique.

▶ M@gistère : c'est quoi ?

Une formation innovante au service des enseignants

- Réalisés par la direction générale de l'enseignement scolaire, avec l'inspection générale et le Centre national de documentation pédagogique, ces modules de formation continue seront mis à la disposition des formateurs du **1^{er} degré** pour conduire des actions de formation auprès de tous les professeurs des écoles dans le cadre des heures dédiées à l'animation pédagogique et à la **formation continue**.
- Les enseignants vont disposer d'une grande liberté d'organisation pour suivre ces formations en se connectant du lieu de leur choix.
- Fondées sur des **échanges permanents entre enseignants et formateurs**, ces formations à distance pourront se prolonger durant les périodes d'animation en circonscription, organisées par les inspecteurs de l'éducation nationale, avec l'appui des conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux.
- Les modalités de formation continue pourront alterner des temps de présence physique et des activités à distance et revêtir différentes formes (analyse de séquences pédagogiques, vidéos, classes virtuelles, préparation collective de séquence, exercices d'auto-évaluation, etc.).

▶ M@gistère : comment ?

Le parcours enseignants

- **Pilotée au plan départemental**, en articulation avec la politique académique de formation, l'offre de formation en circonscription pour les enseignants se fondera sur un **diagnostic des besoins établi par chaque inspecteur de l'éducation nationale (IEN)**. Le formateur, après avoir reçu une formation à ce nouveau dispositif, ouvrira les parcours de formation pour les enseignants afin qu'ils puissent se connecter à la plateforme grâce à un accès personnalisé et sécurisé.

Les modules de formation

- Chaque module de cette offre nationale est conçu pour être mis en œuvre dans les circonscriptions, selon des **durées variables**, de 3, 6 ou 9 heures.
- Chaque module traite un point important du programme de l'**école primaire**. Il définit les **connaissances que l'enseignant doit maîtriser, celles qu'il doit faire acquérir aux élèves, la place de celles-ci dans la progression des apprentissages**, les étapes d'élaboration d'une séquence de classe et les modalités d'évaluation des acquis des élèves. Chaque module comprendra l'ensemble des **éléments nécessaires à sa mise en œuvre** par les formateurs du 1^{er} degré, notamment des indications pour l'animation de la formation.
- Grâce aux potentialités du numérique, les modules de formation seront fondés sur l'**interactivité et le travail collaboratif**.

Une vingtaine de modules de formation disponibles d'ici la fin de l'année

Pour octobre 2013 : 11 modules de formation

Enseignements

- L'aménagement de l'espace (maternelle)
- Le respect d'autrui et de la différence
- Enseigner la compréhension en lecture
- Le calcul mental
- L'énergie
- Enseigner la maîtrise de son identité numérique
- Histoire des arts et pratiques artistiques

Pratique professionnelle

- Pratiques de classe, posture pédagogique
- Prendre en compte le handicap
- Se former à distance
- Former à distance (formation de formateur)

Pour décembre 2013 : 13 modules de formation

Enseignements

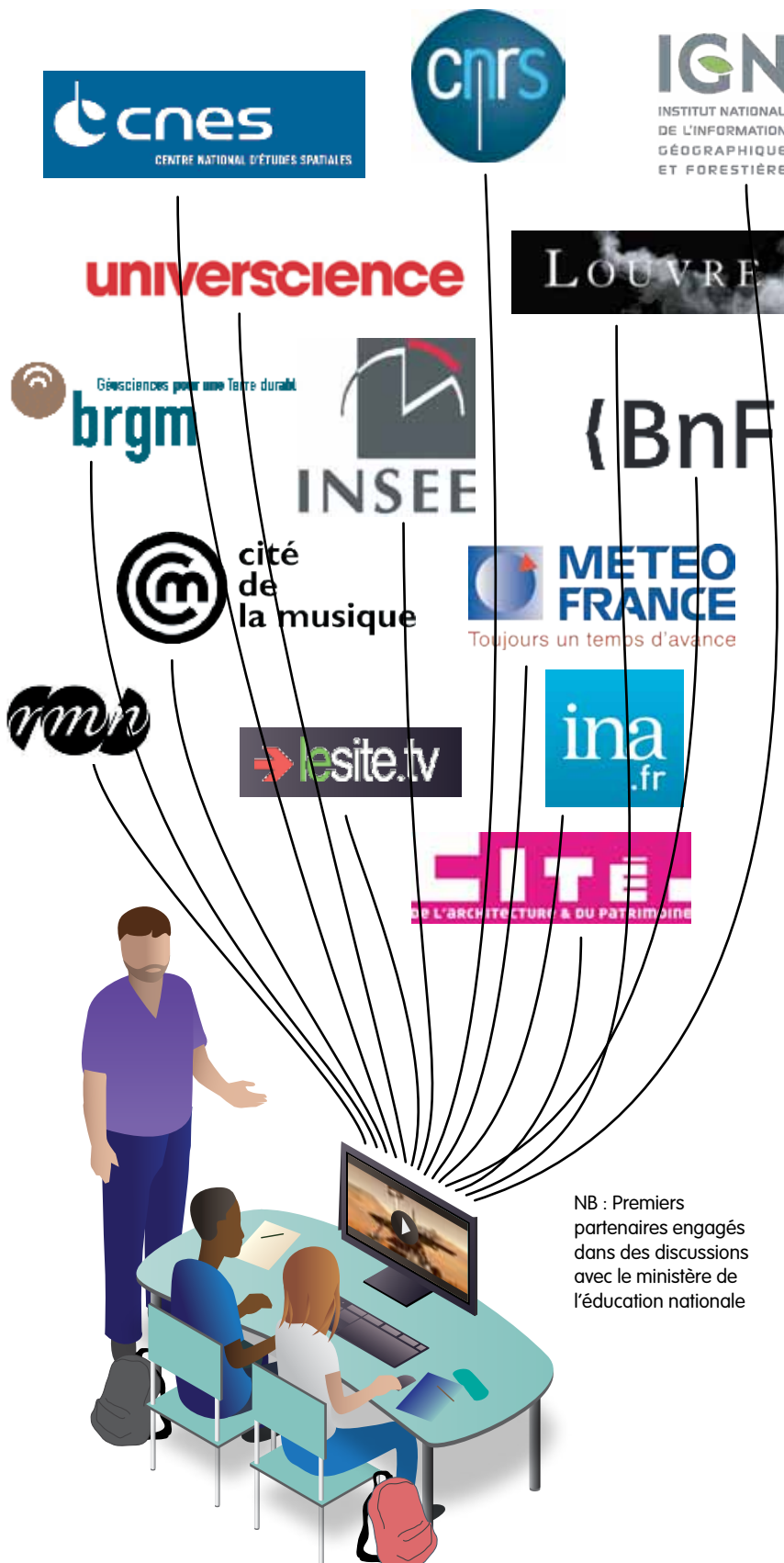
- Les activités graphiques
- Enseigner l'orthographe
- Des fractions aux nombres décimaux
- Présentation de la classification du vivant
- Leviers et balances

Pratique professionnelle

- L'accueil des moins de trois ans
- Les droits de l'enfant
- L'élaboration de la loi et son exécution
- Programmes école-collège, progression, continuité
- Évaluation, validation, de A1 vers B1
- Pratiques de classe, points de vigilance
- L'autisme
- Enseigner la conception et la publication de ses contenus



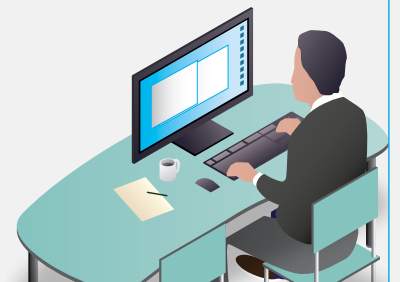
Un portail d'accès gratuit à des ressources pédagogiques des établissements publics, culturels et scientifiques à destination des enseignants



NB : Premiers partenaires engagés dans des discussions avec le ministère de l'éducation nationale

MODE D'EMPLOI

- Deux voies d'accès pour les enseignants :
 - **un portail** qui donne accès à toutes les ressources pédagogiques mises à disposition par chaque organisme partenaire
 - **le site de l'établissement partenaire**, via son espace réservé aux enseignants
- Une **utilisation des ressources en téléchargement ou en ligne**, directement en classe, en association avec des services multimédias pour plus d'interactivité (outils d'annotation en ligne ou de réalisation de diaporamas...)
- Mise à disposition en téléchargement de **pistes pédagogiques d'accompagnement** à l'utilisation des ressources en classe



L'ESSENTIEL

- ▶ Une offre pédagogique spécifique ciblée sur le premier et le second degré
- ▶ Des ressources facilement utilisables dans le cadre des cours, segmentées en niveaux et en domaines d'enseignement
- ▶ Des ressources gratuites riches et variées telles que des animations pédagogiques de Météo France, des vidéos d'histoire accompagnées d'un environnement pédagogique interactif de l'INA, etc.

▶ Éduthèque : pourquoi ?

- Offrir aux enseignants des ressources libres de droit pour **faciliter la préparation de leurs cours**
- Permettre aux enseignants de garantir l'égalité d'accès pour tous les élèves à une **offre numérique culturelle et scientifique la plus large possible**

▶ Éduthèque : c'est quoi ?

Un nouveau service à destination des enseignants

- Un bouquet de ressources des grands établissements publics culturels et scientifiques à destination spécifique des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, ces ressources ayant été choisies en lien avec les programmes
- Des liens vers d'autres ressources pertinentes des établissements culturels et scientifiques répertoriés sur le portail
- Des pistes d'utilisation pédagogique des ressources disponibles afin d'aider les enseignants à les intégrer dans leurs enseignements en classe, notamment via les espaces numériques de travail

Les types de ressources proposés à la rentrée

- Des vidéos interactives accompagnées de parcours pédagogiques issues de la fresque de l'Institut national de l'audiovisuel « Jalons pour l'Histoire du temps présent »
- Des guides d'écoute de la Cité de la musique
- Des cartes et photos aériennes numérisées de l'Institut géographique national, des couches d'informations géographiques et des outils de croquis en ligne spécifiquement conçus pour l'enseignement
- Des animations multimédias pédagogiques liées à la météorologie et au climat de Météo France
- Des dossiers thématiques de la Bibliothèque nationale de France (BNF)
- Des modules interactifs proposant des documents vidéos et textuels permettant de comparer plusieurs extraits de mises en scène de pièces de théâtre
- Etc.

Les évolutions du service

- L'ambition est d'élargir l'offre de ressources disponibles pour les enseignants en nouant de nouveaux accords avec d'autres établissements publics scientifiques et culturels.
- Il est envisagé de proposer des offres de contenus s'adressant aux élèves et aux parents, pour répondre, par exemple, au besoin de création de contenus dans le prolongement de la classe.
- Il est aussi prévu d'enrichir ce service par des outils d'annotation en ligne, de construction de diaporamas, de mutualisation et de partage de documents.

▶ Éduthèque : comment ?

L'accès aux ressources

- Les enseignants, après un processus d'identification simple, peuvent accéder aux banques d'images, de vidéos, de documents écrits ou sonores, libres de droits, fournis par les institutions partenaires sur le portail pour préparer leurs cours et travailler avec leurs élèves.

6 UN ENSEMBLE D' ACTIONS POUR RELANCER L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION ET FAVORISER UN USAGE RESPONSABLE D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX (1/2)

▶ L'éducation aux médias et à l'information : pourquoi ?

- Permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, **former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain**
- Permettre la compréhension et l'usage autonome des médias par les élèves et les enseignants qui sont à la fois lecteurs, producteurs et diffuseurs de contenus

▶ L'éducation aux médias et à l'information : c'est quoi ?

- Une pratique citoyenne des médias : une **lecture critique et distanciée** de leurs contenus et une initiation aux langages, aux formes médiatiques pour pouvoir **s'informer suffisamment, s'exprimer librement** et produire soi-même de l'information
- Le développement d'une **compétence de recherche, de sélection et d'interprétation de l'information, ainsi que d'évaluation des sources et des contenus**
- Une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique

▶ L'éducation aux médias : comment ?

- Une **intégration de cet enseignement de manière transversale dans les différentes disciplines**, ainsi qu'une inscription lisible de ces compétences dans le futur socle de compétences, de connaissances et de culture
- Un **accompagnement des enseignants**, qui partagent la responsabilité de cette éducation
- La possibilité d'un **usage sécurisé des médias au quotidien**, encourageant les pratiques de collaboration et d'échange tant des élèves que des enseignants et la co-construction des savoirs au sein d'environnements d'apprentissage stimulants et adaptés (ex. mise à disposition des lycéens d'une WebTV par le Centre national de documentation pédagogique)
- Une évaluation progressive des compétences acquises par les élèves (nouveau brevet informatique et internet)
- Une rénovation du Centre de liaison de l'enseignement et des médias de l'information (Clémi) pour répondre aux nouveaux enjeux du numérique

▶ Quel plan d'actions à partir de la rentrée ?

- Un **cadre de référence** sera élaboré. Il définira les objectifs de l'éducation aux médias et leur déclinaison concrète sous la forme de **séquences pédagogiques** proposées pour les différentes disciplines
- Le Conseil supérieur des programmes créé par la loi sera missionné pour proposer les modalités d'intégration de l'éducation aux médias et à l'information dans les programmes et le socle commun

UN ENSEMBLE D' ACTIONS POUR RELANCER L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION ET FAVORISER UN USAGE RESPONSABLE D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX (2/2)

▶ L'éducation aux usages responsables d'internet et des réseaux sociaux : pourquoi ?

- Apprendre aux élèves à utiliser les opportunités offertes par ces nouveaux médias tout en assurant leur protection, celle de leur image numérique et de leur vie privée sur internet et sur les réseaux sociaux, et prévenir les risques d'atteintes aux droits des enfants
- Apprendre aux élèves à distinguer entre réalité et fiction

▶ L'éducation aux usages responsables d'internet et des réseaux sociaux : c'est quoi ?

- **Une pratique raisonnée et responsable** des nouveaux outils de l'information et de la communication
- L'apprentissage par les élèves d'un usage d'internet légal, éthique, citoyen et respectueux d'autrui
- Une information des élèves et des parents sur les moyens dont ils disposent pour se défendre lorsqu'ils sont victimes d'une infraction portant atteinte à leur personne sur internet
- Une réflexion sur le plagiat et de respect de la propriété intellectuelle

▶ L'éducation aux usages responsables d'internet et des réseaux sociaux : comment ?

- **Une meilleure information des chefs d'établissement** pour les aider à répondre aux problèmes qu'internet et les réseaux sociaux sont susceptibles d'engendrer dans la vie scolaire
- **L'information et la formation des enseignants** pour qu'ils apprennent à leur élèves à utiliser les nouveaux outils pédagogiques à bon escient
- **Une implication renforcée des conseillers principaux d'éducation** dans la veille des réseaux sociaux numériques de l'établissement et une vigilance accrue quant aux conséquences sur la vie scolaire de l'établissement
- L'intégration des actions de prévention dans les enseignements

▶ Quelles actions à partir de la rentrée ?

- Une refonte du brevet informatique et internet (B2I) au collège avec la rénovation de ses compétences et l'instauration d'un B2I lycée
- **L'organisation, dans chaque établissement, de réunions d'information/formation à destination des enseignants et des parents sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux dès la rentrée**
- La mise à disposition des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques **d'un guide pratique de prévention et de gestion des situations problématiques** quand le climat scolaire est troublé par les nouveaux médias (« cyberharcèlement » de nature xénophobe, sexiste, raciste, homophobe, diffamatoire, etc.)

COLLÈGES CONNECTÉS

20 sites pilotes pour développer les usages pédagogiques du numérique

COLLÈGES CONNECTÉS

20 sites pilotes pour développer les usages pédagogiques du numérique

► Les collèges connectés : pourquoi ?

- Démontrer les apports concrets du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles
- Intégrer le numérique dans le quotidien de l'établissement et de la communauté éducative
- Favoriser les usages massifs et transversaux du numérique propices à la réussite scolaire

► Les collèges connectés : c'est quoi ?

Une ambition nationale constituée par :

Des usages numériques enrichis

- **Une mobilisation quotidienne du numérique par tous les enseignants et tous les élèves** (à raison d'1 à 2 heures par jour en moyenne)
- Une communication récurrente et continue avec les familles
- Un pilotage, une gestion et une communication interne renforcée grâce au numérique

Des conditions de pérennisation de ces usages

- Une démarche projet intégrant le numérique dans toutes ses dimensions
- Un accompagnement technique et pédagogique des enseignants au quotidien
- Une évaluation de tous les aspects de la mise en œuvre du numérique dans l'établissement

La qualification « collège connecté » pour les établissements les plus avancés

- Une qualification reconnue permettant de valoriser les investissements de tous les acteurs et partenaires mobilisés pour la mise en œuvre du projet d'établissement
- **Une pédagogie enrichie grâce au numérique, une gouvernance renouvelée avec les collectivités territoriales, les académies et les établissements soutenues par un pilotage national**
- **Un ensemble de contenus et services déployés en priorité dans les établissements qualifiés et une mise en réseau des acteurs et partenaires de ces sites**
- Un suivi effectué en partenariat avec la Caisse des dépôts et une évaluation réalisée par la direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective

► Les collèges connectés : comment ?

Un ensemble d'objectifs communs à tous les collèges connectés

La mise en place d'usages numériques clés :

- **une mobilisation quotidienne du numérique par tous les enseignants et tous les élèves dans les enseignements et dans un usage renouvelé des pratiques pédagogiques**
- des services d'information numérique et de communication sont dédiés aux familles
- la dématérialisation de la gestion et de la communication interne favorise la mise en œuvre du projet d'établissement et la conduite de projets transversaux
- **les établissements intègrent les services et contenus constitutifs de la stratégie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique**
- **les équipes s'investissent dans l'éducation aux médias, à l'information, aux usages responsables d'internet**

La mise en place des conditions de pérennisation de ces usages :

- un **projet d'établissement piloté, évalué, intégrant le numérique dans toutes ses dimensions**
- des dispositifs d'assistance technique et d'accompagnement pédagogique connus et mobilisés par les enseignants
- un **plan de formation des enseignants fondé sur la valorisation des leurs compétences numériques**
- un suivi de l'utilisation qui est faite par la communauté éducative des infrastructures, équipements, services et contenus numériques
- une qualité des infrastructures, des taux d'équipement matériel et logiciel significativement supérieurs à la moyenne nationale

De nouvelles modalités de travail avec les collectivités territoriales

La cohérence du partenariat entre l'État et les collectivités est confirmée par une convention :

- tous les partenaires s'engagent au côté des enseignants pour la réussite des élèves et, en particulier, le collège, le conseil général, le rectorat, le centre régional de documentation pédagogique
- ils prennent en compte les problématiques suivantes : infrastructures et équipements, services et contenus, formation et accompagnement, mise en œuvre technique et pilotage

Une double évaluation est mise en œuvre à l'échelle nationale, académique et locale :

- technique et économique, axée sur la mise en place des équipements et infrastructures et sur leur maintenance, ainsi que sur la qualité des services proposés et sur leur utilisation
- pédagogique et éducative, centrée principalement sur l'impact du numérique sur les pratiques pédagogiques et sur la réussite des élèves



L'ESSENTIEL

▶ Le projet de collège connecté

- un partenariat du rectorat et du conseil général
- un engagement d'équipement (raccordement au très haut débit (THD), équipement de toutes les classes en tableaux numériques interactifs (TNI), tablettes numériques pour les élèves, par exemple)
- une équipe pédagogique massivement impliquée dans l'usage du numérique
- un projet pédagogique numérique partagé au sein de l'établissement
- une volonté d'émergence de nouveaux usages

▶ L'accompagnement

- un suivi et une évaluation tout au long de l'année et dans la durée
- des formations pour l'équipe pédagogique
- une évaluation des bénéfices pour les élèves et leurs parents

Pour l'administration de l'établissement

FAVORISER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

- ▶ Une **dématérialisation des actes administratifs** (inscriptions, absences, cantine...)
- ▶ Une **facilitation du fonctionnement interne** de l'établissement (réservation de salles, emplois du temps, cahier de texte numérique...)

En classe

À la maison

Pour les élèves et les professeurs

FAVORISER L'ÉMERGENCE DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES INNOVANTES

- ▶ Une **participation accrue** et un plus grand plaisir des élèves acteurs de leur apprentissage
- ▶ Des **enseignements mieux adaptés**, interactifs et enrichis
- ▶ Un accès à une **plus grande diversité de ressources pédagogiques**

En salle
des professeurs

Pour les élèves et leurs parents

- ▶ Un **suivi de la scolarité facilité** (absences, bulletins de notes, cahier de texte...)
- ▶ Une **participation active à la vie de l'établissement** (emploi du temps, prise de rendez-vous, information sur les temps forts...)
- ▶ Une **dématérialisation des démarches administratives** (inscriptions, cantine...)
- ▶ Un **accès à des contenus et services spécifiques aux élèves** (accompagnement individualisé en ligne avec un tuteur, accès aux supports de cours...)

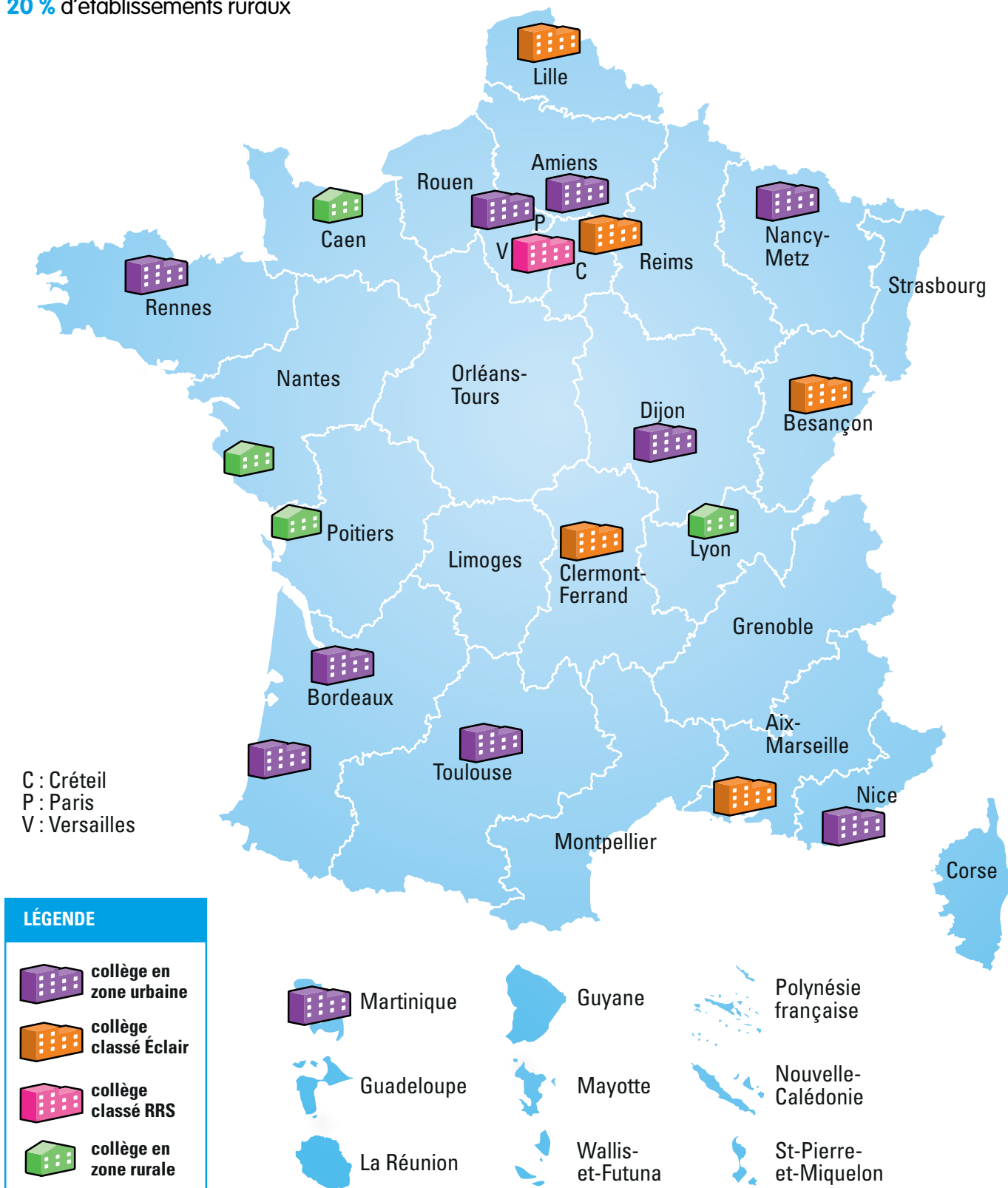
▶ 20 sites pilotes pour améliorer l'intégration du numérique à l'École

Ruraux ou urbains, en métropole ou dans les DROM, en centre-ville ou en zone urbaine sensible, ils représentent la **diversité des territoires français**.

Les équipes sélectionnées ont montré leur **motivation** pour l'éducation numérique et bénéficient **d'infrastructures performantes**.

30 % d'établissements éducation prioritaire

20 % d'établissements ruraux



Académie	Département	Ville	Collège
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	Marseille	La Belle de Mai
Amiens	Oise	Margny-lès-Compiègne	Claude Debussy
Besançon	Doubs	Besançon	Denis Diderot
Bordeaux	Landes	Capbreton	Jean Rostand
Bordeaux	Gironde	Pessac	Noès
Caen	Manche	La-Haye-du-Puits	Etenclin
Créteil	Seine-Saint-Denis	Saint-Denis	Jean Lurçat
Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Albert Camus
Dijon	Nièvre	Clamecy	Giroud de la Vilette
Lille	Nord	Tourcoing	Mendès France
Lyon	Rhône	Sainte-Foy-L'Argentière	Val d'Argent
Martinique	Martinique	Ducos	Asselin de Beauville
Nancy-Metz	Moselle	Yutz	Jean Mermoz
Nantes	Vendée	Moutiers-les-Mauxfaits	Corentin Riou
Nice	Alpes-Maritimes	Antibes	Sydney Bechet
Paris	Paris	Paris	Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais
Poitiers	Charente-Maritime	Courçon	Jean Monnet
Rennes	Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	Léonard de Vinci
Toulouse	Tarn	Albi	Jean Jaurès
Versailles	Val-d'Oise	Goussainville	Georges Charpak

UNE NOUVELLE ORGANISATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMÉRIQUE (1/2)

Au niveau national

► Une nouvelle organisation : pourquoi ?

- **Incarner de manière pérenne l'ambition** de la stratégie numérique et la priorité politique qu'elle représente
- **Coordonner et piloter la mise en œuvre de la stratégie numérique**
- Assurer le renforcement de missions et d'activités telles que la veille et la recherche sur les usages pédagogiques, la formation et l'accompagnement des enseignants et personnels d'encadrement, la définition de la politique éditoriale, etc.
- Rationaliser le **pilotage du réseau des acteurs en charge du numérique en académie**
- Créer et rendre visible un point d'entrée au niveau national et de **dialogue avec les collectivités et les partenaires privés**
- Renforcer les liens, en particulier avec le **ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** (MESR) et le ministère délégué chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique

► Une nouvelle organisation : comment ?

Une réorganisation de l'administration centrale

Cette réorganisation vise **la mise en œuvre du service public du numérique éducatif et la conduite des chantiers de la stratégie numérique**

Elle a notamment pour objectifs :

- **le développement des ressources et services numériques**, avec notamment :
 - la définition d'une politique éditoriale en matière de production de contenus et services numériques
 - la coordination d'ensemble des acteurs et projets associés à la mise en œuvre de cette politique de production, d'édition et de diffusion
 - la conception et le pilotage des expérimentations liées aux usages du numérique éducatif
- **l'accompagnement des usages du numérique dans les enseignements** et, en particulier :
 - la conception de parcours et modules de formations « au » et « par » le numérique
 - l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la formation au numérique des enseignants
 - la définition de la stratégie globale de conduite du changement
- **le pilotage de la mise en œuvre et le développement des partenariats**, par exemple :
 - la définition d'un positionnement clair vis-à-vis des collectivités territoriales et des acteurs privés
 - la définition d'une stratégie de financement innovante
 - la tutelle des opérateurs directement concernés par la stratégie numérique (CNED, CNDP, etc.)

Mise en place d'un « groupe d'experts du numérique éducatif » rattaché au Conseil national du numérique (CNN)

UNE NOUVELLE ORGANISATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMÉRIQUE (2/2)

Au niveau académique

► Une nouvelle organisation : pourquoi ?

- Susciter et entretenir une dynamique académique
- Piloter la stratégie numérique de l'éducation nationale à l'échelle territoriale
- Coordonner les projets de la stratégie numérique menés dans les académies

► Une nouvelle organisation : comment ?

Une gouvernance académique dédiée et fédérée autour du recteur

La stratégie numérique repose sur la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs académiques, autour du **projet académique numérique porté par le recteur**. Cette gouvernance a pour mission de :

- concevoir la feuille de route académique sur le numérique
- coordonner les actions à mener
- évaluer la mise en œuvre des projets
- préparer les projets à mettre en œuvre de façon coordonnée avec les collectivités locales
- être l'interlocuteur des acteurs privés œuvrant dans le champ de l'éducation

Un délégué académique au numérique (DAN), pilote de la déclinaison territoriale de la stratégie numérique

Le délégué académique au numérique sera :

- placé auprès du recteur
- **dédié à temps plein au numérique**
- **responsable de la déclinaison des projets nationaux**, de la co-construction et de la mise en œuvre de la feuille de route numérique
- interlocuteur de référence des collectivités locales

Une gouvernance territoriale pour coordonner les actions avec les collectivités autour de projets partagés

Le développement des usages ne pourra être effectif que si la politique numérique du rectorat est coordonnée avec la politique d'acquisition et de maintenance des collectivités.

Pour faciliter cette coordination de projets conjoints de grande ampleur, une **gouvernance territoriale avec les collectivités** et impliquant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), le centre régional et/ou les centres départementaux de documentation pédagogique est mise en place.

Des **conventions** permettront de formaliser les engagements réciproques.

LES ENJEUX DE LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF (1/2)

▶ La filière du numérique éducatif : quelles tendances ?

- La **structuration de la filière économique du numérique éducatif** (acteurs publics et privés de l'édition scolaire et de l'édition multimédia, éditeurs de solutions logicielles, acteurs de l'économie numérique et de l'accompagnement des élèves) apparaît comme un enjeu **essentiel, pour l'éducation, pour sa culture mais aussi pour l'économie française**
- Il est nécessaire de **stabiliser le rôle respectif des acteurs publics et des différents acteurs privés, de structurer le marché et de le rendre attractif** pour inciter à un développement rapide de l'offre et donc d'une filière française
- Il existe une **diversité et une richesse de ressources pédagogiques** produites par de nombreux acteurs publics et privés. Il est nécessaire de la **structurer** pour proposer une offre lisible et adaptée aux besoins des élèves et des enseignants
- Les **opportunités associées au numérique éducatif sont très importantes**, sur le plan économique comme pédagogique :
 - un marché potentiel considérable : aux États-Unis, la filière industrielle éducative représente par exemple 1 000 milliards de dollars
 - une rapide augmentation des investissements des grands acteurs internationaux issus du monde des médias, de l'édition ou encore du numérique
 - un fort enjeu d'accompagnement de la « mutation numérique » des acteurs traditionnels, qui pourraient être menacés par des concurrents d'autres pays et/ou d'autres secteurs
 - le développement du très haut débit et de l'équipement numérique des écoles et établissements et l'usage croissant des supports numériques (tableaux blancs interactifs, tablettes, etc.)
 - l'apparition d'un marché du soutien scolaire autour du numérique
 - l'apparition de nouvelles pratiques pédagogiques, pouvant renforcer l'efficacité des apprentissages, notamment en les personnalisant et en les rendant plus attractifs
 - une opportunité pour contribuer au rayonnement de la France, qui bénéficie d'une expertise reconnue, notamment dans le domaine des services informatiques et de l'animation, et dans le domaine éducatif et culturel

▶ La filière du numérique éducatif : quels enjeux économiques ?

- **Des dépenses en ressources numériques et en équipements des écoles en croissance**

415 M€

C'est ce que représente le marché de l'édition scolaire ⁽¹⁾

20-30 M€

C'est ce que représente le marché des logiciels et ressources numériques dans l'éducation ⁽²⁾

76,4 €

C'est la dépense annuelle moyenne par élève de collège des départements en matière de numérique éducatif ⁽³⁾

(1) Syndicat national de l'édition

(2) Groupement des éditeurs et diffuseurs d'éducatif multimédia (GEDEM)

(3) Enquête ADF-Ludovia « Politique d'investissement des collectivités territoriales en matière d'éducation numérique », janvier 2012

LES ENJEUX DE LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF (2/2)

• Des opportunités dans le champ de la formation ouverte à distance

150 M€

C'est ce que représente le marché de la formation continue par le numérique (e-learning) ⁽¹⁾

1 Million

C'est le nombre de personnes en France qui suivent une formation à distance (et **2,5 M** en Europe) ⁽²⁾

- **Une filière industrielle amenée à peser de plus en plus lourd dans le PIB** : la valeur ajoutée de la filière numérique représentait **3,2 %** du PIB en 2009 (**60 Mds €**) et en représenterait **5,5 %** d'ici 2015 (soit **130 Mds €**). Le numérique **contribuerait pour 1/4 à la croissance de l'économie** et représenterait d'ores et déjà **1,15 million d'emplois** ⁽³⁾

▶ La filière du numérique éducatif : quels atouts français ?

Des atouts pédagogiques

- Une tradition pédagogique forte et des enseignants motivés et créatifs qui utilisent d'ores et déjà le numérique

Des atouts économiques et industriels

- Un secteur de l'édition scolaire puissant, disposant d'un grand savoir-faire en matière pédagogique, qui a déjà en partie pris le tournant du numérique
- Des acteurs performants dans les domaines du soutien scolaire, de la formation professionnelle ou de l'apprentissage à distance
- Un très grand nombre d'entreprises innovantes d'ores et déjà positionnées sur le numérique éducatif, mais dont le modèle économique n'est pas encore stabilisé
- Un écosystème numérique performant, avec de grands opérateurs de la téléphonie, des SSII compétitives, une industrie du jeu vidéo qui se situe parmi les premières mondiales
- Un potentiel réel à l'exportation à la fois dans le monde francophone, mais aussi dans l'univers global de la diffusion des savoirs

Des atouts en matière de soutien par les politiques publiques

- Des opérateurs publics (CNDP, CNED, etc.) le CGI, la Caisse des dépôts et consignations, la Banque publique d'investissements, qui peuvent jouer un rôle important pour accompagner le développement de la filière
- De puissants dispositifs d'accompagnement publics de soutien à l'innovation : pôles de compétitivité, crédit d'impôt recherche et programme des investissements d'avenir

⁽¹⁾ Xerfi

⁽²⁾ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - MEN

⁽³⁾ Étude McKinsey sur la filière numérique française

LE NUMÉRIQUE DANS LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE (1/2)

▶ La mise en place du service public du numérique éducatif (article 10)

Dans le cadre du service public de l'enseignement et afin de contribuer à ses missions, un service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance est instauré

- Il met à disposition des écoles et des établissements d'enseignement des services numériques permettant de prolonger l'offre des enseignements qui y sont dispensés et de faciliter la mise en œuvre d'une aide personnalisée aux élèves
- Il offre aux enseignants des ressources pédagogiques diversifiées pour leur enseignement, des contenus et services destinés à leur formation initiale et continue et des outils de suivi de leurs élèves et de communication avec les familles
- Il assure l'instruction des enfants qui ne peuvent être scolarisés dans une école ou dans un établissement scolaire
- Il contribue au développement de projets innovants et à des expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique à l'École et la coopération

Ce service public prend en compte les logiciels libres et les formats ouverts de documents

▶ L'inscription du numérique dans les enseignements

- La formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques (article 26) est dispensée progressivement à l'école, au collège et au lycée. Elle s'insère dans les programmes d'enseignement et peut également faire l'objet d'enseignements spécifiques. Elle comporte en particulier une sensibilisation aux droits et aux devoirs liés à l'usage de l'internet et des réseaux, qu'il s'agisse de la protection de la vie privée ou du respect de la propriété intellectuelle
- L'éducation aux médias (articles 4, 31 et 35) : elle initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage (cf fiche n° 6)
- L'enseignement de l'informatique et des sciences du numérique (article 1, alinéa 184)
 - Une expérimentation sera lancée à la rentrée à Montpellier pour proposer à tous les élèves de terminale l'option « Informatique et sciences du numérique »
 - Une généralisation à toutes les options de classe de terminale de l'enseignement général et technologique est prévue pour la rentrée 2014

10 LE NUMÉRIQUE DANS LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE (2/2)

▶ L'exception pédagogique (article 55)

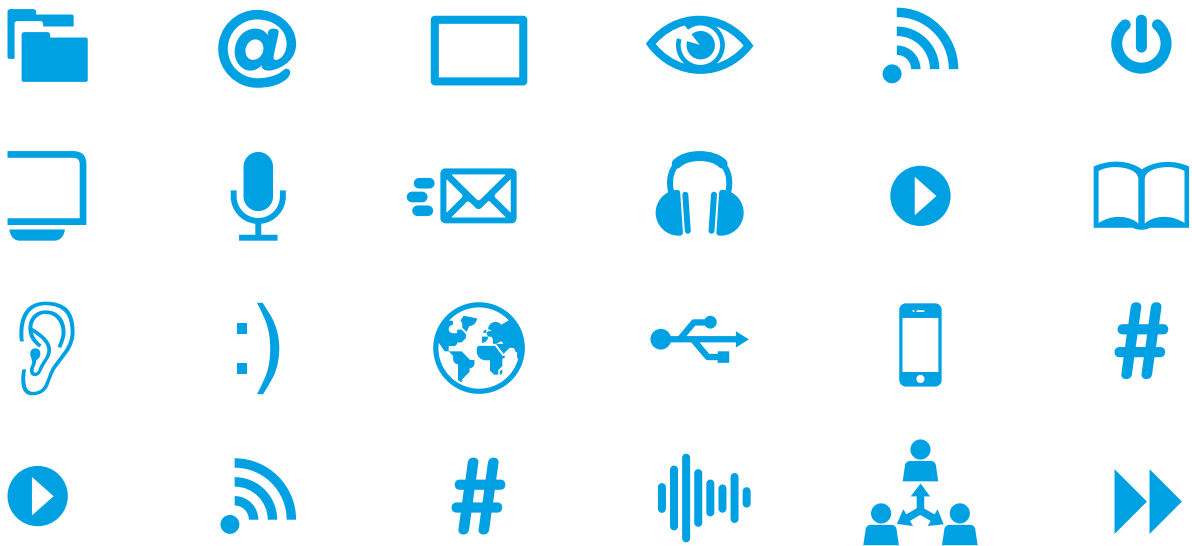
- La loi élargit et précise le domaine de l'exception pédagogique : elle supprime les différences de traitement entre les supports papier et numérique pour les œuvres de l'écrit ; elle permet la diffusion des sujets d'examen et de concours de l'enseignement public ; elle ouvre les possibilités de diffusion via les environnements numériques de travail

▶ La clarification des relations avec les collectivités sur le numérique (articles 12, 13 et 14)

- La loi clarifie les responsabilités de l'État et des collectivités territoriales dans le champ du numérique éducatif pour permettre une **meilleure coordination territoriale en faveur du développement des usages**. Elle précise en particulier la répartition des rôles en matière de prise en charge des matériels, de ressources numériques et de maintenance

▶ La place du numérique au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (article 51)

- Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) intégreront dans la formation initiale et continue des personnels les enjeux et les usages pédagogiques du numérique
- Ces éléments devront également permettre à l'enseignant d'avoir un regard critique sur les usages pédagogiques qu'il met en œuvre dans sa classe avec le numérique
- Les ESPE utilisent le numérique pour dispenser leurs formations
- La prise en compte du numérique sera également inscrite dans les plans académiques de formation



Contact presse :
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr



education.gouv.fr

